

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

Inscription de documentaires d'histoire inédits

Formulaire d'inscription / *Entry form*

À retourner à / *To be sent to* : **Festival international du film d'histoire**

7 rue des Poilus · 33600 Pessac · France

Tél. 05 56 46 25 43 / bruno.festival.pessac@orange.fr

Prix du film
d'histoire –
documentaires
inédits

Films non diffusés à la télévision française
et en salles avant le 25 nov. 2024

Date limite d'inscription : 20 sept. 2024

Deadline : sept. the 20th, 2024

1 Film

Titre / *Title*

Durée / *Running Time* Année de production / *Year of Production*

2 Production

Production / Nom et adresse

Production / Name and adress

Téléphone Mail

Co-producteurs / *Coproducers*

3 Réalisation

Réalisateur / Nom et adresse

Director / Name and adress

Téléphone Mail

Auteur(s) / *Author(s)*

4 Diffusion · cf. Article 1 du règlement

Les documentaires inscrits à cette compétition devront être inédits à la télévision française et non sortis en salle avant le 25 novembre 2024.

The documentaries presented to the selection should not have been broadcasted on french tv or in french theaters before 25th of november, 2024

Date de diffusion ou de sortie en salles prévue

Planned date of tv broadcast or theaters released date

Diffuseurs tv / *TV Broadcaster*

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

Inscription de documentaires d'histoire inédits

Frais d'inscription

Un droit d'inscription de 25€ devra être acquitté pour chacun des programmes inscrits
– chèques à l'ordre du « Festival du film d'histoire » ou virement bancaire – voir en bas de page.
An entry fee (25 euros) has to be paid. Payment by bank transfer – see below

Documents à joindre

pour l'envoi par mail > bruno.festival.pessac@orange.fr

Please enclose the following documents :

1 – un lien vidéo téléchargeable ou un DVD du film

A downloadable video link or a DVD

2 – photos du film et du réalisateur

Director's and film's pictures

3 – un résumé du film

The film synopsis

4 – une biographie et filmographie du réalisateur

The director's biography and filmography

5 – le générique du film

The film credits

Si le documentaire est sélectionné,
j'accepte toute utilisation à des fins
promotionnelles (TV, presse) des documents
ci-joints et autorise le Festival à conserver
les DVD pour ses archives.

*I allow the organizers to use the documents sent
for promotional purposes (TV, Press) if the film was
to be selected, and to keep the DVD as archives.*

J'ai pris connaissance du règlement
et en accepte la teneur.

I have read the regulations and accept them.

5

Nom / Name

Qualité / Profession

.....

Date, signature et cachet

Date and signature

Coordonnées bancaires / Bank Account
Festival international du film d'histoire de Pessac
IBAN : FR76 1558 9335 5906 1951 2254 496
BIC : CMBRFR2BXXX

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

Formulaire d'inscription / *Entry form*

À retourner à / *To be sent to* : **Festival international du film d'histoire**

7 rue des Poilus · 33600 Pessac · France

Tél. 05 56 46 25 43 / bruno.festival.pessac@orange.fr

Prix du Documentaire d'histoire du cinéma

Documentaires ayant pour sujet le cinéma et son histoire, à travers une personnalité (acteur, réalisateur, technicien), une époque, un genre, des studios, un cinéma...

Films inédits ou déjà diffusés à la télévision ou sortis en salles

Date limite d'inscription : 13 sept. 2024 · *Deadline : sept. the 13th, 2024*

1 Film

Titre / *Title*

Durée / *Running Time* Année de production / *Year of Production*

2 Production

Production / Nom et adresse

Production / Name and adress

Téléphone Mail

Co-producteurs / *Coproducers*

3 Réalisation

Réalisateur / Nom et adress

Director / Name and adress

Téléphone Mail

Auteur(s) / *Author(s)*

4 Diffusion · cf. Article 1 du règlement

Le documentaire a-t-il déjà été diffusé à la télévision / en salles ? Oui Non

Has the program already been broadcasted on french TV or in theaters ? Yes No

Diffuseurs et dates / *Broadcaster and dates*

Le documentaire sera-t-il diffusé avant le 25 novembre 2024 ? Oui Non

Will this program be broadcasted on french TV or in theaters before the 25th of november, 2024 ? Yes No

Diffuseurs et dates / *Broadcaster and dates*

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

Inscription de documentaires

Frais d'inscription

Un droit d'inscription de 25€ devra être acquitté pour chacun des programmes inscrits
– chèques à l'ordre du « Festival du film d'histoire » ou virement bancaire – voir en bas de page.
An entry fee (25 euros) has to be paid. Payment by bank transfer – see below

Documents à joindre

pour l'envoi par mail > bruno.festival.pessac@orange.fr

Please enclose the following documents :

1 – un lien vidéo téléchargeable ou un DVD du film

A downloadable video link or a DVD

2 – photos du film et du réalisateur

Director's and film's pictures

3 – un résumé du film

The film synopsis

4 – une biographie et filmographie du réalisateur

The director's biography and filmography

5 – le générique du film

The film credits

Si le documentaire est sélectionné,
j'accepte toute utilisation à des fins
promotionnelles (TV, presse) des documents
ci-joints et autorise le Festival à conserver
les DVD pour ses archives.

*I allow the organizers to use the documents sent
for promotional purposes (TV, Press) if the film was
to be selected, and to keep the DVD as archives.*

J'ai pris connaissance du règlement
et en accepte la teneur.

I have read the regulations and accept them.

5

Nom / Name

Qualité / Profession

.....

Date, signature et cachet

Date and signature

Coordonnées bancaires / Bank Account
Festival international du film d'histoire de Pessac
IBAN : FR76 1558 9335 5906 1951 2254 496
BIC : CMBRFR2BXXX

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

Prix du film d'histoire – documentaires inédits

Films non diffusés à la télévision française
et en salles avant le 25 nov. 2024

Date limite d'inscription : 20 sept. 2024

Règlement

Préambule

Le 34^e Festival international du film d'histoire se déroule à Pessac du 19 au 25 novembre 2024. Lors de ce Festival est attribué un Prix au meilleur documentaire historique inédit de l'année.

Art. 1 – conditions d'inscription

Les documentaires proposés à la sélection pour la compétition devront avoir trait à l'Histoire. Ils auront été achevés entre août 2023 et septembre 2024 et devront être inédits, c'est-à-dire ne pas avoir été diffusés sur une télévision française ou sortis en salles de cinéma avant leur projection au Festival du film d'histoire (les films déjà diffusés lors d'autres festivals peuvent concourir).

Art. 2 – version des documentaires

Pourront être inscrits à la sélection des œuvres documentaires de création de long et court métrage ayant fait l'objet d'une version française ou d'un sous-titrage français, ou à défaut d'un sous-titrage en anglais (la production s'engageant dans ce cas à réaliser avec le Festival une copie sous-titrée français en cas de sélection).

Art. 3 – nombre de documentaires présentés

Les réalisateurs-trices pourront faire concourir plusieurs de leurs productions, mais une seule œuvre pourra être sélectionnée.

Art. 4 – composition du jury et vote

Le jury ainsi que son président sont désignés par le Conseil d'Administration. Le vote se déroule par scrutin secret à la majorité absolue des votants aux trois premiers tours de scrutin et à la majorité relative au tour suivant.

Art. 5 – attribution du prix

Le jury attribuera le Prix du film d'histoire 2024 – catégorie Documentaires inédits, au réalisateur-trice de l'œuvre gagnante. D'autres prix (Prix du Public, Prix lycéen, etc.) sont également remis. Les frais d'inscriptions sont dus lors de l'inscription de tout documentaire. Ils ne seront pas remboursés en cas de non sélection d'un film ou suite à la diffusion du film (TV, Cinéma) avant le Festival.

Art. 6 – délais et frais d'inscription

Les fiches d'inscription, liens vidéos téléchargeables ou DVD doivent parvenir au bureau du Festival au plus tard le 20 septembre 2024, accompagnés des droits d'inscription (25 euros par documentaire).

Art. 7 : type de support pour la sélection

Pour la sélection, les documentaires seront fournis en liens vidéo téléchargeables ou DVD.

Art. 8 – frais d'envoi des documentaires

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur. Le Festival ne supportera que les frais de réexpédition des copies de projection des documentaires sélectionnés et éventuellement des DVD non sélectionnés sur demande.

Art. 9 – format de diffusion des documentaires

Pour la projection des documentaires sélectionnés, les producteurs devront fournir des copies sous forme de DCP, de fichier sur disque dur (.mov ou .mp4), de Blu Ray ou de DVD ou un autre format après accord du Festival, ainsi qu'un DVD de secours.

Art. 10 – projection des films sélectionnés

Les producteurs-trices et réalisateurs-trices du film acceptent que le film inscrit soit diffusé pendant le Festival s'il est sélectionné, et fasse l'objet d'une rediffusion le dernier jour du Festival s'il est primé.

Art. 11 – assurance des documentaires

Le Festival contractera une assurance pour le matériel de projection, de sa réception jusqu'au moment de sa réexpédition. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de ce matériel.

Art. 12 – invitation du réalisateur

Le réalisateur / la réalisatrice d'une œuvre sélectionnée pourra être invité(e) lors du Festival qui prendra en charge les frais d'hébergement (1 nuitée).

Art. 13 – cas non prévus

Le Président de l'Association du Festival international du film d'histoire a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

Art. 14 :

La participation au 34^e Festival international du film d'histoire (19-25 novembre 2024) implique l'adhésion au présent règlement.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

The 2024 Historical Documentary Prize

Films not previously broadcasted on french television or in french theaters

Deadline : sept. the 20th, 2024

Regulation

Preamble

The 34th International Historical Film Festival is held in Pessac, France, from the 19th to the 25th of november, 2024. The Festival awards the Historical Documentary Prize. This competition is intended for documentaries dealing with an historical subject.

Article 1 – Registration's requirements

Documentaries presented to the selection should have been finished between august 2023 and september 2024 and should not have been broadcasted on french television or in french theaters before their screening during the 34th International Historical Film Festival. Previous screenings in other festivals are allowed.

Article 2 – Translations

The documentaries may be presented with french subtitled versions, french versions, or english subtitles (the producer will undertake to make a french subtitled version of the documentary in case of selection, in agreement with the Festival).

Article 3 – Number of documentaries

Directors are allowed to present several documentaries to the selection, but only one can be selected.

Article 4 – Jury

The jury and its president are chosen by the Board of directors. The juries shall vote by secret ballot. Decisions shall be taken by absolute majority for the first three rounds, and by simple majority for the following round.

Article 5 – Prize award

The jury will award the 2024 Historical Documentary Prize of the International Historical Film Festival to the director of the winning production, along other awards (Public Prize, Students Prize, etc). The registration fees are required for every documentary presented to the selection. These fees are non refundable, including in case of the broadcasting of the documentary on french TV / theaters before the Festival.

Article 6 – Deadline and fees for submission

Entry forms, downloadable video link or DVD should be directly sent to the Festival's office before the 20th of september, 2024, with the registration fee (25 euros by documentary).

Article 7 – Types of material for selection

Only video link or DVD will be viewed for selection.

Article 8 – Delivery charges

Delivery charges for the material sent to the Festival are paid by the sender. The Festival will send back to its own charge screening material of the selected documentaries, and eventually non-selected DVD on request.

Article 9 – Material for screening

DCP, external hard drives with .mov or .mp4 files, Blu Ray or DVD will be used for screening. Another DVD will be sent to be used as a security copy.

Article 10 – screenings of the selected documentaries

The producer and director of the movie accept the screening of the selected movie during the Festival, and a second screening the last day of the festival if the movie receives an award.

Article 11 – Screening material insurance

The Festival will insure the screening material, from the time of its receipt to its forwarding. In case of loss or damage during this period, the Festival's liability is restricted to the value of the screening material itself.

Article 12 – Invitations

The director of a selected documentary may be invited during the Festival. The accomodation will be paid by the Festival for a period of 1 day.

Article 13

The President of the International Historical Film Festival has sole the ability to solve any problems that this regulation did not make provision for.

Article 14

Taking part in this competition implies that this regulation is fully accepted. The regulation applies to the 34th International Historical Film Festival, which will be held from the 19th to the 25th of november, 2024.

Festival international du film d'histoire de Pessac

7 rue des Poilus · 33600 Pessac · France

Tél. 05 56 46 25 43 · www.cinema-histoire-pessac.com · contact@cinema-histoire-pessac.com

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

Prix du Documentaire d'histoire du cinéma

Documentaires ayant pour sujet le cinéma et son histoire, à travers une personnalité (acteur, réalisateur, technicien), une époque, un genre, des studios, un cinéma...

Films inédits ou déjà diffusés à la télévision ou sortis en salles

Date limite d'inscription : 13 sept. 2024

Règlement

Préambule

Le 34^e Festival international du film d'histoire se déroule à Pessac du 19 au 25 novembre 2024. Lors de ce Festival est organisée la projection d'une sélection de documentaires récents portant sur le Cinéma et son Histoire (Prix du Documentaire d'Histoire du Cinéma).

Art. 1 – Conditions d'inscription

Les documentaires proposés à la sélection pour le Prix du Documentaire d'Histoire du Cinéma devront avoir pour sujet **le cinéma et son histoire à travers une personnalité (acteur, réalisateur, technicien), une époque, un genre, des studios, un cinéma...** Ils auront été produits et / ou diffusés au cours de l'année 2024. Ces films peuvent avoir déjà été diffusés à la télévision française ou sortis en salles de cinéma avant leur présentation sur le Festival.

Art. 2 – Version des documentaires

Pourront être inscrits à la sélection des œuvres documentaires de création de long et court métrage ayant fait l'objet d'une version française ou d'un sous-titrage français, ou à défaut d'un sous-titrage en anglais (le producteur s'engageant dans ce cas à réaliser une copie sous-titrée français en cas de sélection).

Art. 3 – Nombre de documentaires présentés

Les réalisateurs pourront présenter plusieurs de leurs productions, mais une seule œuvre pourra être sélectionnée.

Art. 4 – Prix du documentaire d'histoire du cinéma

Un jury attribuera le Prix du Documentaire d'Histoire du Cinéma au réalisateur / réalisatrice de l'œuvre gagnante.

Art. 5 – Délais et frais d'inscription

Les fiches d'inscription, les liens vidéo téléchargeables ou les DVD doivent parvenir au bureau du Festival **au plus tard le 13 septembre 2024**, accompagnés des droits d'inscription (**25 euros par documentaire**). Les frais d'inscriptions sont dus lors de l'inscription de tout documentaire.

Art. 6 – Type de support pour la sélection

Pour la sélection, les documentaires seront fournis en lien vidéo téléchargeable ou DVD.

Art. 7 – Frais d'envoi des documentaires

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur. Le Festival ne supportera que les frais de réexpédition des copies de projection des documentaires sélectionnés et éventuellement des DVD non sélectionnés sur demande.

Art. 8 – Format de diffusion des documentaires

Pour la projection des documentaires sélectionnés, les producteurs devront fournir des copies sous forme de DCP, de fichier sur disque dur (.mov ou .mp4), de Blu Ray ou de DVD ou un autre format après accord du Festival, ainsi qu'un DVD de secours.

Art. 9 – Projection des films sélectionnés

Les producteurs.trices et les réalisateurs.trices du film acceptent que le film inscrit soit diffusé pendant le Festival s'il est sélectionné.

Art. 10 – Assurance des documentaires

Le Festival contractera une assurance pour matériel de projection, de sa réception jusqu'au moment de sa réexpédition. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de ce matériel.

Art. 11 – Invitation du réalisateur

Le réalisateur ou la réalisatrice d'une œuvre sélectionnée pourra être invité.e lors du Festival qui prendra en charge les frais d'hébergement (1 nuitée).

Art. 12 – Cas non prévus

Le Président de l'Association du Festival international du film d'histoire a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

Art. 13

La participation au 34^e Festival international du film d'histoire (19-25 novembre 2024) implique l'adhésion au présent règlement.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE

Pessac 19-25 novembre 2024

History Of Cinema Documentary Prize

Documentaries dealing with the history of moving pictures, industry people, actors, directors or producers, theatres, studios...

Films that may have been previously broadcasted on television or in theaters

Deadline : sept. the 13th, 2024

Regulation

Preamble

The 34th International Historical Film Festival is held in Pessac, France, from the 19th to the 25th of november, 2024. The Festival organizes an History of Cinema Documentary Prize. This selection is intended for documentaries dealing with the history of moving pictures, industry people, actors, directors or producers, theatres, studios...

Article 1 – Registration's requirements

Documentaries presented to the selection should have been produced or released during the year 2024. These films may have been previously broadcasted on television or in theaters.

Article 2 – Translations

The documentaries may be presented with french subtitled versions, french versions, or english subtitles (the producer will undertake to make a french subtitled version of the documentary in case of selection, in agreement with the Festival).

Article 3 – Number of documentaries

Directors are allowed to present several documentaries to the selection, but only one can be selected.

Article 4 – History Of Cinema Documentary Award

A jury will award the History of Cinema Documentary Prize to the director of the winning production.

Article 5 – Deadline and fees for submission

Entry forms, downloadable video links or DVD should be directly sent to the Festival's office before the 13th of september, 2024, with the registration fee (25€ by documentary). The registration fees are required for every documentary presented to the selection.

Article 6 – material for selection

Only downloadable video link or DVD will be viewed for selection.

Article 7 – Delivery charges

Delivery charges of the material for selection and screening are paid by the sender. The Festival will send back to its own charge screening material of the selected documentaries, and eventually non-selected DVD if requested.

Article 8 – Material for screening

DCP, external hard drive with .mov or .mp4 files, Blu Ray or DVD will be used for screening. Another DVD will be sent as a security copy.

Article 9 – Screenings of the selected documentaries

The producer and director of the movie accept that their film be screened during the Festival if selected.

Article 10 – Screening material insurance

The Festival will insure the screening material, from the time of its receipt to its forwarding. In case of loss or damage during this period, the Festival's liability is restricted to the value of the screening material itself.

Article 11 – Invitations

The director of a selected documentary may be invited during the Festival. The accomodation will be paid by the Festival for a period of 1 day.

Article 12

The President of the International Historical Film Festival has sole the ability to solve any problems that this regulation did not make provision for.

Article 13

Taking part in this selection implies that this regulation is fully accepted. The regulation applies to the 34th International Historical Film Festival, which will be held from the 19th to the 25th of november, 2024.